

Informations concernant le coronavirus (COVID-19) en langage facile

Le nouveau coronavirus s'est répandu rapidement dans le monde.
Dans beaucoup de cas, la maladie est bénigne.
Les personnes atteintes se rétablissent rapidement.
Certaines personnes deviennent très malades.
Surtout les personnes âgées ou ayant déjà une autre maladie peuvent devenir très malades.
On peut développer une pneumonie.
On peut mourir du coronavirus.

Pour cette raison, vous devez vous protéger :

Vous pouvez contribuer à ne pas attraper le coronavirus.

Vous pouvez contribuer afin que d'autres personnes n'attrapent pas le coronavirus.

Vous trouverez plus d'informations sur le coronavirus sur le site suivant :
https://www.rki.de/DE/Service/Leichte-Sprache/LS_Corona_Virus.pdf?__blob=publicationFile

La maladie liée au coronavirus

Cette maladie peut atteindre chaque personne de façon différente. Les signes (symptômes) les plus courants sont:

- ne plus rien sentir
- ne plus rien goûter
- avoir de la fièvre
- avoir une toux
- avoir mal à la gorge
- avoir le nez qui coule
- se sentir faible
- avoir des problèmes à respirer

Vous trouverez plus d'informations sur cette maladie sur le site suivant :

Quarantaine

Que signifie une quarantaine (l'isolement) ?

- rester à la maison
- ne pas recevoir de visites
- n'aller seulement que sur le propre balcon, sur la propre terrasse ou dans le propre jardin
- ne pas sortir soi-même ses déchets
- ne pas aller aux magasins
- ne pas aller travailler (votre employeur doit être informé)
- ne pas aller à l'école
- ne pas aller au terrain de jeu avec les enfants
- ne pas aller se promener
- ne pas promener le chien

La quarantaine est contrôlée par l'Ordnungsamt (*bureau d'ordre public*). Si on ne respecte pas la quarantaine, on peut être puni.

Qui est mis en quarantaine ?

En cas de **test** positif à la **covid-19**, la personne est atteinte du coronavirus. Cette personne peut contaminer d'autres personnes. Pour cette raison, le service sanitaire (*Gesundheitsamt*) lui demande de rester en quarantaine. Cela signifie que cette personne doit garder la maison. L'isolement est un autre mot pour la quarantaine.

Si on a eu un **contact étroit** avec une personne qui a ou qui a eu le coronavirus, on doit respecter la quarantaine. On est alors une personne de contact (*Kontaktperson*). Le service sanitaire contactera une telle personne par téléphone et lui indiquera la durée de la quarantaine.

Combien de temps durera la quarantaine lorsqu'on a passé un test positif ?

Si le test est positif, la quarantaine durera au moins deux semaines (14 jours) après le test. Si à ce moment, vous avez encore des symptômes (rhume, toux, fièvre etc.), vous devrez encore rester en quarantaine jusqu' à ce que vous ayez passé au moins 2 jours sans être malade.

Combien de temps dure la quarantaine pour une personne de contact?

14 jours après le dernier contact avec une personne atteinte du coronavirus, on peut toujours devenir malade soi-même. Pour cette raison, les personnes de contact doivent rester en quarantaine pendant deux semaines (14 jours).

Comment doit-on se comporter en quarantaine afin de ne pas contaminer ses colocataires ?

La personne malade

- ne peut pas habiter ou dormir dans la même pièce que les autres
- doit toujours garder une distance de plus de 2 mètres
- chaque personne dans le même foyer (les colocataires) doit porter un masque couvrant le nez et la bouche, dès qu'il y a un contact
- doit se laver les mains régulièrement et soigneusement
- les pièces, telles que la salle de bain, les toilettes et la cuisine ne peuvent être utilisées en même temps que les autres et elles doivent toujours être nettoyées soigneusement
- doit employer sa propre serviette
- doit bien aérer les pièces
- ne peut pas toucher aux déchets de personnes malades
- ne peut pas recevoir de visites, même le facteur doit déposer les paquets devant la porte

Qui pourra vous aider pendant la quarantaine ?

Si vous avez besoin d'aide pour la vie quotidienne :

Les amis et la famille peuvent par exemple faire les achats.

Des bénévoles peuvent vous venir en aide : adressez-vous aux services municipaux, là, où vous habitez et demandez s'ils offrent un tel service.

Si votre maladie s'aggrave et que vous avez besoin d'aide :

Vous pouvez appeler les personnes suivantes :

1. votre médecin traitant
2. le Service Médical de Garde de l'Association des Médecins des Caisses (*Bereitschaftsdienst der KV*): numéro de téléphone : 116 117
3. les urgences (*Notarzt*), numéro de téléphone : 112.

Si vous avez chez vous des enfants à charge :

Vous pouvez consulter le site du ministère de l'éducation (*Schulministerium NRW*): <https://www.schulministerium.nrw.de/>

Si vous avez d'autres questions concernant la quarantaine :

Vous pouvez appeler le service sanitaire (*Gesundheitsamt*) :
02271 83 12345.

Vaccination

Où pouvez-vous trouver des renseignements concernant la vaccination?

Vous trouverez des informations sur le site du RKI (*Institut Robert Koch*) :
https://www.rki.de/DE/Service/Leichte-Sprache/LS_Corona-Ratgeber_tab-gesamt.html;jsessionid=FB752F49F39D2FB5CBB08089231CC333.internet072?nn=13490888

Sur le site du RKI (*Institut Robert Koch*), vous trouverez une brochure avec des informations traduites en plusieurs langues, ainsi que des formulaires en langage facile :

<https://www.rki.de/DE/Content/Infekt/Impfen/Materialien/COVID-19-Aufklaerungsbogen-Tab.html>

<https://www.rki.de/DE/Content/Infekt/Impfen/Materialien/COVID-19-Vektorimpfstoff-Tab.html>

Quand pouvez-vous demander un rendez-vous pour vous faire vacciner (*Impf-Termin*) ?

Il y a un ordre strict pour la vaccination. Si c'est votre tour, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site www.116117.de ou par téléphone au 0800 117 117-01.

Que devez-vous apporter lors de la vaccination ?

- la confirmation de votre rendez-vous (*Impf-Termin*)
- votre carte d'identité
- votre carnet de vaccination (si vous en possédez)
- votre carte sanitaire
- un masque sanitaire
- Si vous avez une maladie chronique, vous devez présenter un certificat du médecin.

Que devez-vous faire si vous avez besoin de traduction (d'un interprète) lors du rendez-vous (*Impf-Termin*) ?

Vous pouvez contacter des bénévoles du Rhein-Erft-Kreis:
02271 83 10232.

<https://www.rhein-erft-kreis.de/kommunales-integrationszentrum-kommunales-integrationszentrum-2>

Test COVID-19

Un test COVID-19 montre si on a attrapé la Covid (*Corona*).
Pour le moment, il existe plusieurs tests COVID:

1. **PoC** (Point-of-Care-Antigen-Test): **test rapide** et **autotest**
2. **PCR** (Polymerase Chain Reaction): **test en laboratoire**

Un **PoC - test rapide** peut-être prélevé à certains endroits :

- au travail
- dans un centre de test
- chez certains médecins de famille ou dans certaines pharmacies

Chaque personne peut passer au moins un test gratuit par semaine !

Si le **PoC - autotest** est positif,
le centre de test informe le service de santé,
il faut observer la quarantaine jusqu'à ce qu'une **PCR** ait été effectuée.

Si la PCR est également positive, il faut continuer la **quarantaine**.
Si la PCR est négative, on peut terminer la quarantaine.

Il y a maintenant également des **tests COVID-19 que l'on peut effectuer soi-même.**

Si l'autotest COVID-19 est positif, vous devez rester tout de suite à la maison !

Téléphonez à votre médecin traitant et au service de santé (*Gesundheitsamt*).

Une **PCR** est nécessaire.

Si la PCR est également positive, il faut continuer la **quarantaine.**

Si la PCR est négative, on peut terminer la quarantaine.

Ici, vous trouverez plus d'informations concernant les tests COVID-19, ainsi qu'une liste des lieux où vous pouvez passer des tests rapides dans le Rhein-Erft-Kreis :

<https://www.rhein-erft-kreis.de/coronavirus-sarscov2/artikel/coronatestangebote-im-rheinerftkreis>